



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 17 juillet 2018

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Délégation territoriale de

SODEVAM
La fabrique D.Q.V
14 bis Boulevard Paixhans
CS 50584
57011 METZ CEDEX

Affaire suivie par
eva.fumagalli@moselle.gouv.fr
03 87 34 33 27

Objet : Dossier de déclaration au titre du code de l'environnement concernant l'extension du lotissement les coteaux du Soleil à Amnéville
Accord immédiat
P.J : Récépissé de déclaration
Fiche descriptive

Monsieur le Directeur,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Extension du lotissement les coteaux du Soleil à Amnéville**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 16 juillet 2018
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57 – 2018 - 00317
- Dossier réalisé par : INFRA Services

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint « **le récépissé clôturant son instruction administrative** ».

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.** Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de Amneville où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agr er, Monsieur le Directeur, l'expression de ma consid ration distingu e.

L'ADJOINTE   LA RESPONSABLE DE L'UNIT  POLICE DE
L'EAU



EVA FUMAGALLI